

secondaire et postsecondaire. Ce programme d'aide est administré par la Direction des langues officielles dans l'enseignement, créée au sein du Secrétariat d'État en 1970. Dans le cadre de ce programme, les subventions sont octroyées en vertu d'ententes fédérales-provinciales et territoriales.

Les objectifs sont de promouvoir, d'encourager et d'aider la création et la prestation de services éducatifs dans la langue de la minorité de chaque province ou territoire et d'offrir aux Canadiens la possibilité d'apprendre leur langue officielle seconde.

Entre 1970-71 et 1982-83, les contributions sont établies d'après une formule basée sur le nombre d'inscriptions et les coûts de l'enseignement dans la province considérée ainsi que d'après un certain nombre de programmes hors formule concernant des activités et des initiatives provinciales particulières. Au cours de cette période, les contributions basées sur la formule de financement établie et les contributions au titre des programmes hors formule accordées par l'administration fédérale pour la promotion

du bilinguisme dans l'enseignement se sont élevées au total à \$1.8 milliard.

A la suite d'une entente conclue en 1983-84 entre le Secrétariat d'État et le Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC), de nouvelles ententes bilatérales de trois ans ont été passées avec les provinces et les territoires. En septembre 1985, la prorogation du protocole d'entente portant sur 1986-87 et 1987-88 a été signée. Aux termes des nouvelles ententes, les subventions fédérales destinées à l'enseignement dans la langue officielle de la minorité et à l'enseignement de la langue officielle seconde se divisent en cinq grandes catégories : infrastructure, élaboration et élargissement des programmes, formation et perfectionnement des enseignants, aide aux étudiants et immobilisations. Les versements fédéraux aux provinces et à des établissements privés selon ces catégories pour tous les niveaux d'instruction se sont chiffrés à \$188 millions en 1984-85.

Les dépenses fédérales pour la promotion des langues officielles dans l'enseignement à tous les niveaux se sont élevées à \$194 millions en 1983-84, et à \$203 millions en 1984-85.

Source

4.1 - 4.4 Division de l'éducation, de la culture et du tourisme, Statistique Canada.